

Affaires courantes

cette législature et de la précédente au sujet de la protection des témoins et demandant au Parlement du Canada d'adopter une loi sur la protection des témoins et des informateurs.

J'attire l'attention de la Chambre sur le fait que mon projet de loi sur ce sujet fera l'objet le 26 septembre d'une dernière heure de débat et d'un vote.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, la deuxième pétition, signée par des habitants de Scarborough, en Ontario, et de la région avoisinante, et concernant la Loi sur les jeunes contrevenants, demande au Parlement de prévoir des sanctions plus sévères dans le cas des personnes condamnées pour crime violent.

Je rappelle aux pétitionnaires que nous examinons actuellement à la Chambre un projet de loi sur ce sujet précis.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Enfin, monsieur le Président, j'ai une pétition signée principalement par des habitants d'Etobicoke, dans l'agglomération urbaine de Toronto.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe et de veiller à n'apporter aucune modification dans laquelle figurerait l'expression non définie «orientation sexuelle». Je suis tout à fait d'accord.

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, je désire présenter à la Chambre une pétition signée par plus de 1 000 résidents de St. Catharines et des environs.

Les pétitionnaires précisent qu'ils abhorrent les actes de violence contre la personne, qu'ils croient que les cartes sur les tueurs en série ne comportent rien qui soit digne d'admiration ou une source d'émulation pour les enfants ou les adultes, mais qu'elles contribuent plutôt à engendrer la violence.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier les lois du Canada en vue d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes sur les tueurs en série et d'informer les fabricants que leurs produits destinés au Canada seront confisqués et détruits.

J'ai déjà parlé des préjudices que causent à la société les cartes sur les tueurs en série, et c'est pourquoi j'appuie aussi la présente pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions n^{os} 66, 68 et 70.

[Texte]

Question n^o 66—M. Szabo:

En 1992 et 1993, des ministères, organismes ou sociétés d'État ont-ils versé des fonds à la Fédération pour le planning des naissances du Canada ou à la Fédération internationale pour le planning des naissances et, dans l'affirmative, a) lesquels et b) combien?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère de la Santé m'informent comme suit :

a) et b)

Fédération pour le planning des naissances du Canada :

	1992-1993	1993-1994
ACDI	100 000 \$	97 594 \$
Santé	146 000 \$	146 000 \$

Fédération internationale pour le planning des naissances :

ACDI	10 467 996 \$	7 949 736 \$
Santé	Aucun	Aucun

Question n^o 68—M. Fillion:

Quels sont les projets du gouvernement pour le développement du terminal maritime de Grande-Anse à court, moyen et long terme?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Le port du Saguenay cherche à obtenir l'approbation pour le développement d'un nouveau terminal forestier à Grande-Anse; il estime, d'après ses propres prévisions du trafic, que ses installations actuelles atteindront bientôt leur capacité maximale et que la construction d'un nouveau terminal s'impose.

Le port du Saguenay est géré par la Société canadienne des ports, une société d'État commerciale; par conséquent, tout projet d'infrastructure que cette dernière entreprend doit être viable.

La proposition d'expansion du terminal de Grande-Anse est fondée sur l'obtention de 23,5 millions de dollars en subventions pour financer le projet. Ce montant n'étant pas disponible, la proposition est actuellement mise en attente. La Société canadienne des ports continuera d'examiner la viabilité de l'expansion proposée.

Question n^o 70—M. Crête:

En ce qui concerne la réduction de 70 millions de dollars dans le budget du Bureau fédéral de développement régional (Québec), quelle est la répartition par secteur des 14 millions de dollars pour l'année 1994-1995 et la répartition des 56 autres millions de dollars pour les années subséquentes?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec): L'enveloppe budgétaire du Bureau fédéral de développement régional (Québec) comprend les crédits pour les programmes approuvés par le Conseil du Trésor, ce que l'on appelle notre «Base A», et une somme d'argent qui n'est pas encore consacrée à un programme spécifique (réserve de développement régional).